

CONSEIL du 29 avril 2008

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

MM Hernu, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand,

MM., Bonduelle, Gardin, Hanna, Lutun

Parmi les personnalités extérieures :

M. Marc Burg, Sous Préfet

MM .Darras, Marlière, Mas,

Parmi les étudiants :

Collège Licence : MM André, Goudercourt Hadjab , Plichon

Collège Master :

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Neveu , Melle Pouderoux,

Parmi les Membres de Droit

Avaient donné pouvoir :

Mme Lafourcade à M.Starzenski

M. de Belleville à M. Darras

M. Pietrzak à M. Darras

Mme Neveu à Melle Pouderoux

Excusés :

M.L'Agent Comptable

Invités:

Melle Come Conservateur BU droit

Mme Li Crapi, responsable administratif de la FDEG

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. Bonduelle Doyen de la FDEG , remercie M. le Sous-Préfet de sa présence et accueille Maître Olivier Marlière ,en qualité de représentant de la Ville de Valenciennes. en remplacement de Mme Houssier.

1- Approbation du procès-verbal du conseil du 27/11/2007

Monsieur DARRAS Président du Conseil de la FDEG, constate que le quorum est atteint et propose le compte rendu à l'approbation des membres du conseil.

En l'absence d'observation ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2- Compte Financier 2007

Monsieur DARRAS passe la parole à M.BONDUELLE pour la présentation du bilan financier 2007 de la faculté

Les ressources de la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion se sont élevées en 2007 à 490 021.05€ euros (- 1.25% par rapport à 2006) et les dépenses à 424 210.84 euros soit une hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat qui s'établit à 65 810.21 euros , excédentaire en fonctionnement (+ 74881.02€) et déficitaire en équipement (- 9070.81 euros), s'explique par :

-un supplément de recettes encaissées tardivement à hauteur de 27 771.94 € et qui par conséquent n'a pu être utilisé en totalité sur l'exercice ;

-des économies sur les crédits ouverts en FI et FC de l'ordre de 37 038.27€ ;

-le report de paiement sur l'exercice 2008 des heures complémentaires du 1^{er} trimestre 2007/2008 des enseignants en poste (23000 euros) suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur l'exonération fiscale des heures complémentaires.

Les dépenses

L'examen des différents types de dépenses par nature nous amène à constater que tous les postes de fonctionnement sont en baisse :

-Achats -2%, Services extérieurs -25% (dont la reprographie 19467 euros contre 25897 en 2006)

Autres services extérieurs -15% (téléphone-23% affranchissements -37%, publicité -36%, missions -44%)

Charges de gestion courante (-27%), malgré une augmentation de la participation forfaitaire supportée par la FC, qui elle a connu une forte augmentation (+62%) suite aux arriérés de subvention Région encaissés en 2006.

En investissement également, les dépenses ont baissé de 28% mais cette baisse n'est pas significative car une partie des dépenses n'a pu être réalisée en 2007, environ 9000 euros, en raison de l'attribution trop tardive des crédits du contrat. Ces dépenses seront reportées en 2008.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2007 furent consacrées à l'achat d'ordinateurs pour les enseignants, et de logiciels spécialisés pour les étudiants des filières professionnelles.

La volonté de respecter le budget initial qui ne permet pas de fantaisie nous contraint à contenir les dépenses de fonctionnement toute une partie de l'année et en novembre lorsque le surplus de recettes est alloué, il est trop tard pour tenter de corriger la ligne . Le résultat positif qui s'ensuit est parfois difficile à justifier auprès de tous ceux qui ont subi ou accepté les restrictions budgétaires.

En personnel par contre, les dépenses ont augmenté de 21% globalement.

Les charges de sécurité sociale à elles seules (64998.31€ en 2007 contre 39836€ en 2006) ont crû de 63%. Cette dérive est inquiétante et la subvention compensatrice de 17 600 euros qui nous a été allouée est bien loin d'être suffisante. Le développement des filières professionnelles ne peut pourtant faire l'économie de l'intervention d'extérieurs, spécialistes de certains domaines. En 2007, les heures dispensées par les professionnels ont augmenté de 25% contre 7% pour les enseignants en poste.

La destination 101 licence représente 61.35% des dépenses globales et la destination 102 master, 20.99%

Ces deux destinations sont constituées pour l'essentiel des dépenses de personnel. En comparant ces dépenses aux effectifs étudiants, on s'aperçoit que la répartition est différente avec 12.39% des étudiants en master et 87.61% en licence.

Le surcoût de dépenses en master est lié aux exigences pédagogiques propres à ce niveau de formation.

En 101 licence, les heures d'enseignants titulaires représentent 39% des heures assurées contre 61% pour les professionnels et autres vacataires.

En 102 master, la proportion est quasiment identique avec respectivement 37% et 62%.

Ce détail souligne encore s'il était en besoin, l'importance de l'intervention des extérieurs dans nos formations et les difficultés financières que cela génère.

L'essentiel des moyens de la Faculté est concentré sur les dépenses de personnel au détriment d'autres actions comme par exemple la communication ou l'acquisition ou la maintenance d'équipements pédagogiques.

Les recettes

L'année 2007 affiche une certaine stabilité des recettes par rapport à 2006 avec une légère baisse de 1.25%.

Contrairement à l'année 2006 qui avait vu exploser les recettes en FC, en 2007, c'est la formation initiale qui est en excédent avec 52 307.92€ de supplément d'encaissement en ressources propres (frais pédagogiques taxe d'apprentissage et dotation contractuelle).

En formation continue par contre, les recettes qui s'élèvent à 127 062.74€ sont inférieures de 23 535€ aux crédits ouverts. Les dépenses d'un montant de 138 803.75€ engendrent un résultat déficitaire de 11 741€, déficit limité car tous les crédits ouverts n'ont heureusement pas été consommés.

La raison de la baisse des recettes en formation continue réside dans la disparition des financements état pour certaines formations, et dans la baisse des financements région -13.42%. Seules les ressources propres sur conventions enregistrent une légère augmentation +2.39%, mais qui se révèle insuffisante .

Un effort de communication semble nécessaire pour faire connaître ces formations et obtenir des financements plus intéressants et plus variés.

Le détail des recettes par destination est le suivant :

Les destinations REFII (DGF) et RPFII (ressources propres FI) représentent respectivement 44 et 22% des ressources globales. La Formation continue, destinations RPFC et RCFC, vient ensuite avec 13 et 11% du total.

Enfin la destination RZPI qui reprend les produits liés aux mises à disposition de supports vacants , aux compléments de service complète l'ensemble à hauteur de 8%

La dotation ministérielle (DGF) n'assure même pas la moitié des recettes tout en restant la principale source de financement de la FDEG et l'appoint de la formation continue a malheureusement tendance à s'effriter.

Cela constitue une grosse source d'inquiétude pour l'an prochain avec l'ouverture probable du master économie.

M. le Sous-Préfet fait remarquer que l'effort d'économie a été maintenu et que ce sont les charges, impossibles à maîtriser, qui génèrent ce différentiel de 25000 euros d'augmentation des dépenses de personnel.

Il est donc important dans les négociations à venir avec la présidence de mentionner ce point.

Une discussion s'engage entre les conseillers sur la question du recrutement des professionnels pour enseigner dans certaines formations. Ainsi en deust et licence professionnelle, le pourcentage obligatoire de professionnels est de 50% ainsi qu'en Master 2 où l'on atteint parfois les 65%.

Mme Morgand fait remarquer qu'il faut trouver des stages aux étudiants et que les intervenants professionnels y contribuent particulièrement. Leur présence est une obligation et une nécessité.

Après discussion, M. Darras propose aux conseillers de se prononcer sur le compte Financier. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3- DBM

Une DBM de rattachement d'un montant de 2191 euros est soumise à l'approbation du Conseil.

Ces fonds sont destinés à financer un voyage d'études en Angleterre pour 28 étudiants de licence. La dépense a été prise en charge par le service relations internationales à hauteur de 50% ; l'autre moitié a été financée par les étudiants qui ont contribué à hauteur de 40 euros chacun.

La seconde DBM est un transfert de crédits de personnel et d'investissement en section de fonctionnement à hauteur de 9910 euros. Ce transfert est rendu nécessaire pour l'engagement des conventions de partenariat et de charges extérieures diverses.

Cette DBM est approuvée à l'unanimité.

4- Calendrier universitaire 2008-2009

Monsieur Bonduelle prend la parole pour commenter le nouveau calendrier qui s'avère être la reconduction du précédent.

Quelques enseignants font des remarques sur le temps perdu en janvier avec la seconde session.

M. Hernu indique que certaines universités l'ont supprimée purement et simplement. M. Hanna indique pour sa part qu'il est opposé à ce calendrier, car toutes les composantes de l'UVHC ne respectent pas la césure du semestre. Par ailleurs où pourra-t-on inclure des plages horaires pour le soutien pédagogique ?

M. Hernu ajoute que pour les chercheurs amenés à se rendre à des colloques, ce calendrier est inadapté car les rattrapages de cours sont très difficiles, voire impossibles.

Le calendrier de la filière professionnelle est quant à lui aménagé pour permettre les réorientations. Le second semestre redémarre en janvier et les examens de rattrapages ont lieu début juillet.

Une discussion s'engage entre les membres du conseil et M. Darras propose de mettre aux voix le nouveau calendrier pédagogique 2007-2008. Celui-ci est adopté à l'unanimité moins une abstention

5-subvention aux associations

Le Président de l'association Jurisclub expose aux membres du conseil le compte rendu des activités de l'association en 2007/2008.

La subvention de 700 euros versée en 2007 a été utilisée à l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante

En 2008, un voyage a été organisé à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat en avril. Un autre est prévu en septembre Il est également programmé d'organiser une demi-journée d'intégration spécifique pour les 1eres années un jeudi après-midi. suivie d'un voyage d'une journée.

La demande de subvention pour couvrir ces différents projets s'élève à 1200 euros.

Arguant du fait que les autres associations de la FDEG ne se sont pas encore manifestées et que le budget disponible s'élève à 700 euros, M. Darras propose d'allouer dans un premier temps une subvention de 250 euros à la corpo Juris club.

Après discussion, une subvention de 250 euros est attribuée à l'unanimité à la corpo juris-club.

6- Modification de l'article 25 du règlement d'examen des deust

Il est proposé d'ajouter la phrase suivante à l'article 25 : le jury de 2^{ème} année fera office de jury de diplôme

La modification est approuvée à l'unanimité

7-Questions diverses

M. Goudercourt évoque les effractions récentes qui ont eu lieu dans les locaux des associations. Comment peut-on parvenir à surveiller les locaux à certaines heures sensibles de la fin de l'après-midi ? Peut-on mettre des caméras, ou demander au vigile de modifier son emploi du temps pour surveiller les couloirs quand il n'y a plus grand monde dans le bâtiment ?

M. Bonduelle répond que ce problème est récurrent et que le changement d'emploi du temps du garde a déjà été évoqué, sans résultat. Il faut revoir cette question avec la présidence ou le secrétariat général.

M. Plichon évoque les difficultés pour rejoindre le restaurant universitaire en cas de pluie. L'allée est totalement inondée et se transforme en patageoire. Il suffirait de poser quelques dalles pour avoir les pieds secs. Maître Marlière propose d'envoyer un technicien de la ville dès que possible pour juger de la situation.

Un autre souci évoqué par M. Plichon : les difficultés de stationnement pour les étudiants des tertiaires. Peut-on envisager de donner aux étudiants des cartes annuelles gratuites de stationnement pour le parking souterrain et de mettre un stationnement payant sur le pourtour de la faculté pour les riverains ?

M. Marlière indique que la gratuité n'est pas possible.

M. le Sous-Préfet ajoute qu'une solution sera peut-être trouvée avec le plan déplacement inter-entreprise actuellement à l'étude. La quote-part de l'utilisateur sera réduite à 1/3 et encouragera celui-ci à utiliser le tram ou le bus, diminuant ainsi les problèmes de stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h.